

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2023.055

L'an deux mil vingt trois, le trois juillet à 17 heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-
culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES,
Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER
Sandrine, THOMAS Corinne.

Absent avec procuration :

M. Jean-Pierre TOUZERY avait donné procuration à M. Christian
DELESGUES ;

Objet :

Convention avec
RCF en Berry dans
le cadre du plan de
communication
MCBAIC

Absents excusés : M. PLISSON Alain.

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CHAPUIS Philippe

La candidature de la commune de Saint-Satur a été retenue pour le
dispositif Mon Centre-Bourg a un Incroyable Commerce.

L'opération consiste à mettre en relation des porteurs de projet
(commerce et autres secteurs d'activités) et des propriétaires le temps
d'un week-end marathon de 36 heures et va nous permettre de
valoriser les vitrines vacantes du centre-bourg.

Le marathon créatif se déroulera les vendredi 13 et samedi 14 octobre
2023.

L'opération est organisée en partenariat avec le cabinet AUXILIA qui
assistera la commune pour la mise en place et le déroulement du
dispositif.

Afin d'assurer une meilleure visibilité du dispositif, Monsieur le Maire
propose de réaliser un partenariat avec l'organisme de radiodiffusion
RCF en Berry.

Ce partenariat se déroulerait du 4 septembre 2023 au 7 juillet 2024.

L'offre de partenariat permettrait :

- Durant cette période, la commune pourrait disposer de l'enregistrement
d'une émission mensuelle de 10 minutes, exclusivement en studio.
Ces émissions seraient gratuites, si la commune appose les logos de RCF
en Berry en tant que partenaire sur l'ensemble des supports de

communication de la ville pour le programme MCBAIC (coût initial 3000 €).

- RCF s'engage à annoncer le marathon créatif du 13 et 14 octobre.
- RCF animera un plateau radiophonique de 45 minutes à Saint-Satur lors du marathon créatif du 13 et 14 octobre (coût de 500 €).

Le coût total du partenariat serait de 500 €.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la signature de la convention de partenariat avec l'organisme de radiodiffusion RCF en Berry pour le MCBAIC.
INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 04 juillet 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Philippe CHAPUIS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 06 juillet 2023